



47700

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2025**

N° DEL 110425-13

OBJET : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE ET DE L'ACTUALISATION DES COMPETENCES TRANSFEREES AU SYNDICAT EAU47 A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2025 ET DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT EAU47

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de PINDES, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARROUMAN Michel, Maire.

Membres du Conseil Municipal :	11
Membres présents :	11
Nombres de votants :	11
Pour :	11
Contre :	00
Abstention :	00

Etaient présents : M. ARNOULD Edouard, M. BOUTEMY Philippe, M. DARROUMAN Michel, Mmes DASSONVILLE Françoise, DENAULES Jocelyne, M. FONSECA François, M. GIRARD Laurent, Mme IANOTTO Sophie, M. MUZOTTE Christian, Mme TEULIERE Isabelle, Mme VIENNE-SENTENAC Françoise.

Date de convocation : 04/04/2025

Secrétaire de séance : Mme DASSONVILLE Françoise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU les délibérations des communes de :

- Boussès en date **18 novembre 2024** sollicitant le transfert à EAU47 de la compétence « eau potable » ;
- Fargues sur Ourbise en date du 17 décembre 2024 sollicitant le transfert à EAU47 de la compétence « assainissement collectif » ;

VU la délibération n°25_004_C du 13 mars 2025 approuvant le transfert des compétences « eau potable » de la commune de Boussès et « assainissement collectif » de la commune de Fargues sur Ourbise à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat EAU47, et ses Statuts.

CONSIDÉRANT que le Syndicat EAU47 a consulté l'ensemble de ses membres le 25 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire,

~~~~~

MAIRIE  
DE  
PINDERES



47700

AR Prefecture

047-214702052-20250411-DEL110425\_13-DE  
Reçu le 16/04/2025  
Publié le 16/04/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

↳ **DONNE** son accord pour :

- **L'élargissement du territoire syndical** d'EAU47 dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 aux communes de Boussès et Fargues sur Oubise ;
- **Le transfert** au Syndicat EAU47 des compétences « eau potable » de la commune de Boussès et « assainissement collectif » de la commune de Fargues sur Oubise ;

↳ **VALIDE** les modifications des statuts du Syndicat EAU47 à effet du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 ainsi que son annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées ;

↳ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

↳ **MANDATE** Monsieur le Maire pour informer le Syndicat EAU47 de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

La Secrétaire,  
Françoise DASSONVILLE



Le Maire,  
M. DARROUMAN

